



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 27069

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les nominations aux emplois supérieurs de la fonction publique. Il lui demande le nombre d'ambassadeurs nommés depuis sa prise de fonction et la proportion de femmes nommées.

Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères est particulièrement sensible à la préoccupation de l'honorable parlementaire et lui indique que depuis sa formation en 1997, le Gouvernement a procédé à la nomination de 89 ambassadeurs, parmi lesquels figurent 7 femmes. Le nombre d'agents féminins ayant atteint un niveau hiérarchique suffisant (ministre plénipotentiaire ou conseiller de 1re classe - du cadre général ou d'Orient -) pour être nommés sur un emploi d'ambassadeur est de 40 sur 425, soit 9,4 %. La proportion d'agents féminins occupant des fonctions de chef de missions diplomatiques est de 7,3 % seulement (12 postes sur 152), ce qui est une conséquence du faible nombre d'agents féminins dans le grade le plus élevé (4,5 % du corps des ministres plénipotentiaires). La démographie du corps des conseillers des affaires étrangères (qui compte aujourd'hui 13,2 % de femmes) permet cependant d'envisager une augmentation significative du nombre d'ambassadrices au cours des prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27069

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 1999, page 1637

Réponse publiée le : 24 mai 1999, page 3095